



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Éducation des Premières Nations : Un changement de paradigme sera tributaire de résultats significatifs

Wendake, le 21 octobre 2022 – À la suite à la formation du nouveau conseil des ministres, le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) souhaite réagir à l’affirmation du premier ministre François Legault à l’effet que l’Éducation constitue tout comme en 2018 la priorité de son gouvernement.

Fort de ses 37 ans d’expérience, le CEPN poursuit le but commun de la prise en charge pleine et entière de l’éducation dans nos communautés membres. Le CEPN est un partenaire incontournable pour la réussite scolaire des élèves des Premières Nations au Québec.

Le 14 juillet 2022, les communautés membres du CEPN et le gouvernement du Canada ont signé une entente historique de financement en matière d’éducation qui marque la prise en charge de l’éducation par et pour les Premières Nations. Par le biais de Services aux Autochtones Canada, un nouveau financement de 310,6 millions de dollars a été annoncé pour cette entente dans le Budget de 2022, ce qui s’ajoutera à une somme d’environ 790 millions de dollars par l’entremise des volets de financement existants en éducation.

Le succès de la mise en œuvre de l’Entente régionale en matière d’éducation requiert un partenaire provincial impliqué dans la réussite scolaire des jeunes élèves autochtones. La présence de leadership de la part du nouveau ministre de l’Éducation sera essentielle afin d’engager son ministère à se concentrer sur l’éradication des barrières systémiques en matière d’éducation.

« Le CEPN et le Comité des Chefs s’attendent à ce que les chantiers de travail amorcés par la décolonisation des contenus pédagogiques au sein du ministère de l’Éducation se poursuivent. De plus, nous souhaitons pouvoir convenir ensemble de propositions d’actions concrètes émanant du comité de travail conjoint de haut niveau sur la reconnaissance des réalités autochtones CEPN-MEQ, notamment en matière de langue pour la sanction de fin d’études secondaires. Convenons que ce changement de paradigme sera tributaire de résultats législatifs et réglementaires provinciaux décolonisés. » insiste M. Denis Gros-Louis, Directeur général du CEPN.

À propos du CEPN

Le CEPN est l'association de 22 Premières Nations du Québec qui œuvre depuis plus de 35 ans à la réalisation du droit des Premières Nations d'exercer leur pleine compétence en matière d'éducation grâce à la mise en place d'un système d'éducation complet, doté de ressources adéquates, conçu et géré selon leurs valeurs et leurs cultures. Pour en savoir plus, rendez-vous sur son site Web au www.cepn-fnec.com.

Source et renseignements :

Francis Verreault-Paul
Directeur des Services de communication et de relations gouvernementales
CEPN
418-842-7672 #3001
fverreault@cepn-fnec.com

Thanissa Lainé
Conseillère aux communications
CEPN
418-842-7672 #3005
tlaine@cepn-fnec.com